

ARRÊTÉ

Suspension de la chasse à la bécasse des bois.

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu l'article R424-3 du code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, Préfète de la Somme ;

Vu le décret du 3 octobre 2019 nommant Monsieur Antoine Planquette sous-préfet, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Antoine Planquette, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2020 modifié relatif à l'ouverture et clôture générales de la chasse pour la campagne 2020/2021 ;

Vu la demande du chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité ;

Vu l'avis favorable du Président de la Fédération des chasseurs de la Somme ;

Considérant les conditions climatiques exceptionnelles caractérisées par une période de gel prolongé ne permettant à la bécasse des bois de reconstituer ses réserves ;

Sur proposition de Madame la Directrice départementale des territoires et de la mer ;

ARRÊTÉ

Article 1er. – La chasse à la bécasse des bois est suspendue de la date de signature du présent arrêté jusqu'au samedi 20 février 2021 inclus.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens-14 rue Lemerchier- 80000Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

Article 3. - La secrétaire générale de la préfecture, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté .

Amiens, le 12.2.2021

La Préfète,



Muriel Nguyen